

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Sous-direction C

BUREAU C3

**INSTRUCTION N° 78-23-B1
du 26 janvier 1978**

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

*Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains
Modifications de taux*

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 75-43-B 1 du 21 mars 1975.
Instruction n° 76-79-B 1 du 11 mai 1976.
Instruction n° 76-121-B 1 du 12 août 1976.
Instruction n° 76-155-B 1 du 8 décembre 1976.
Instruction n° 77-4-B 1 du 11 janvier 1977.
Instruction n° 77-41-B 1 du 21 mars 1977.
Instruction n° 77-58-B 1 du 2 mai 1977.

Est notifiée, en annexe, la circulaire n° B-6 B-147 en date du 22 décembre 1977 relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien annoter, en conséquence les instructions susvisées.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,
Olivier LEFRANC.

DIFFUSION

GT

14

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	TGC	TGE
-----	-----	-----	-----	-----	-----

ANNEXE

— 2 —

à l'Instruction n° 78-23-B1

du 26 janvier 1978

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DU BUDGET

CIRCULAIRE N° B-6 B-147 EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 1977
relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ÉCONOMIE ET AUX FINANCES,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous informer de l'institution du versement de transport dans les agglomérations ci-après, aux taux et selon les dates d'effet ci-dessous :

AGGLOMÉRATIONS CONCERNÉES	DATES d'effet	TAUX du versement
<i>Agglomérations nantaise</i>		
Sorinières	1-10-1977	1,00 %
Thouare-sur-Loire		
<i>Région de Valenciennes</i>		
Anzin.	1-10-1977	0,75 %
<i>Agglomération de Douai</i>		
Aniche.	1-1-1978	0,75 %
Auberchicourt.		
Cuincy.		
Dechy.		
Douai.		
Ecaillon.		
Erchin.		
Flers-en-Escrebieux.		
Guesnain.		
Lambres-lez-Douai.		
Lewarde.		
Masny.		
Montigny-en-Ostrevent.		
Pecquencourt.		
Raimbeaucourt.		
Roucourt.		
Sin-le-Noble.		
Waziers.		

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur les modifications suivantes apportées au versement de transport :

AGGLOMÉRATIONS CONCERNÉES	DATES d'effet	TAUX du versement
District urbain de Nancy	Du 1-9-1975 au 31-3-1976	0,50 %
	À compter du 1-4-1976	0,80 %
Ville de Rennes	Du 1-6-1975 au 31-12-1975	0,65 %
	À compter du 1-1-1976	0,80 %
Agglomération tourangelle	1-1-1977	0,70 %
Vallée de la Fensch	1-1-1978	0,75 %
Pays de Lorient	1-1-1978	1,00 %
Ville de Nîmes	1-1-1978	0,75 %

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget :

Le sous-directeur,

Jean CHOUSSAT.